

COPIE

Référentiel Infrastructure

Document d'application

Livret technique - Conception et mise en œuvre de l'exploitation de la ligne fermée pour travaux

Édition du 24-11-2014

Version 01 du 24-11-2014

Applicable dès réception

IN07908 (AG 4 B)

Référence-article : IN07908-241114-01I

Émetteur : Direction de la production industrielle



COPIE

COPIE

1. Sommaire

1. PREAMBULE.....	1
2. OBJET.....	1
3. PRESTATION ATTENDUE.....	2
3.1. Périmètre d'application	2
3.2. Définition de la prestation	2
4. LES DIFFERENTS ACTEURS	3
4.1. L'Organisateur sécurité Conception dit « Organisateur S - Conception, OSC» :	3
4.2. L'Organisateur sécurité Réalisation dit « Organisateur S - Réalisation, OSR » :	4
4.3. Le Responsable de l'Exploitation de la ligne fermée (RELF) et le responsable zone formation (RZF).....	4

COPIE

COPIE

1. Préambule

Ce livret technique complète les exigences portées par la GF 1150, procédure de qualification et de suivi des entreprises assurant des prestations liées à la sécurité des travaux d'infrastructure.

2. Objet

Ce livret décrit les gestes métiers associés à la prestation de conception et de mise en œuvre de l'exploitation de la ligne fermée pour travaux.

Ce document s'applique dans le cadre mis en place par la Règle d'Exploitation Particulière (REP) RFN-IG-SE 09 A-00-n003 V1.

A l'occasion de la publication de la version 2 de cette REP, le document de déclinaison appelé « Consigne d'Organisation de Sécurité et de l'Exploitation des lignes fermées » (COSE) sera adapté et intégré à une mise à jour de l'IN 7466 GUIDE A LA MISE EN OEUVRE D'UNE LIGNE FERMEE POUR TRAVAUX, ce dernier prévalant alors sur le présent document.

3. PRESTATION ATTENDUE

3.1. Périmètre d'application

Le périmètre de cette qualification concerne l'exploitation de la ligne fermée pour travaux.

3.2. Définition de la prestation

La prestation d'exploitation de la ligne fermée pour travaux consiste à diverses missions s'articulant autour de deux volets :

- Volet 1 : conception de l'organisation de l'exploitation
 - Définition et rédaction des règles opérationnelles applicables dans un Règlement Temporaire d'Exploitation et de Sécurité (RTES) qui précise les modalités d'application au chantier des prescriptions énoncées dans la Consigne d'Organisation de la Sécurité et de l'Exploitation (COSE) établie par le donneur d'ordre.
 - Participation aux visites d'inspections communes organisées par le CSPS.
 - Etablissement du schéma de la ligne (pour son volet exploitation) visant notamment à préciser les installations permanentes en place sur la ligne fermée et leur position géographique.
 - Rédaction du plan de contrôle système (dit de « niveau 3 »¹) de toutes les prestations de sécurité conduites sur le chantier par l'ensemble des acteurs. Ce plan de contrôle, qui vise à vérifier l'efficacité du système mis en place,
 - est validé par le MOA/RGI (RGI : Représentant du gestionnaire d'infrastructure)
 - est exécuté par le contrôle extérieur sous la responsabilité du MOA/RGI
 - Définition des besoins en moyens de communication (outils, volumétrie,...) nécessaires à l'étude d'implantation conduite par un prestataire spécialisé.
- Volet 2 : mise en œuvre de l'exploitation de la ligne
 - Gestion documentaire concernant tous documents d'organisation liés à la gestion de la ligne (diffusion à tous les acteurs concernés, accusé de réception, archivage, traçabilité et archivage de tous les formulaires/imprimés produits sur le chantier).
 - Etablissement du programme journalier en interaction avec le MOE. Le MOE définit les priorités de production. Le gestionnaire de la ligne traduit ces priorités en dispositions opérationnelles selon les moyens à sa disposition.

¹ Voir schéma en annexe

- Gestion opérationnelle de l'exploitation de la ligne fermée :
 - Mise en œuvre du programme journalier.
 - Gestion des moyens de communication.
- Gestion des situations perturbées (ajustement de programme, aléas de chantiers, ..) et des astreintes.
- Exécution du plan de contrôle sécurité de « niveau 1 & 2 »² (prélèvement, analyse, correction, bouclage).

En corollaire, est exclu du périmètre de la présente prestation la définition géographique de la ligne fermée et des dispositifs physiques de fermeture.

4. Les différents acteurs

Pour réaliser ces missions, les fonctions ci-dessous décrites doivent être mises en place par le prestataire :

4.1. L'Organisateur sécurité Conception dit « Organisateur S - Conception, OSC » :

L'organisateur S – Conception intervient en phase REA, plus particulièrement en sous-phase EXE (Exécution), c'est-à-dire dès que les marchés travaux sont attribués, afin de préciser l'organisation du chantier conformément aux prescriptions applicables (y compris la COSE et PGCSPS (Plan général de coordination de sécurité et de protection de la santé)) et les solutions techniques retenues par le MOA et ses entreprises attributaires.

L'organisateur S – Conception :

- Participe aux visites préalables organisées par le CSPS et l'appui dans les réponses aux questions que pourraient formuler les entreprises.
- Rédige le RTES.
- Etablit le Schéma de Signalisation de la Ligne Fermée.
- Définit à la demande du MOA/RGI le périmètre et le plan de contrôle « de niveau 3 » du contrôle extérieur en matière de sécurité chantier. A ce titre, il peut lui être confié la rédaction du DCE pour le marché de contrôle extérieur sécurité.
- Définition des besoins en moyens de communication (outils, volumétrie,..) nécessaires à l'étude d'implantation conduite par un prestataire spécialisé.

² Voir schéma en annexe

4.2. L'Organisateur sécurité Réalisation dit « Organisateur S - Réalisation, OSR » :

L'organisateur S – Réalisation intervient en phase REA, plus particulièrement en sous-phase DET (Direction de l'Exécution du ou des contrats de Travaux), c'est-à-dire dès que l'Ordre de Services (O.S) est lancé pour définir l'organisation précise et la succession des tâches opérationnelles de sécurité.

En relation avec la mission OPC (Ordonnancement, Coordination et Pilotage du chantier) du MOE, qui organise les tâches quotidiennes en accord avec les documents applicables sur le chantier, l'OSR :

- Participe aux réunions quotidiennes et hebdomadaires du chantier organisées par la MOE.
- Met à jour le Schéma de Signalisation et en assure la diffusion auprès de tous les acteurs concernés.
- Etablit le programme journalier d'exploitation de la ligne fermée (PJEL).
- Gère les moyens de communication.
- Définit une veille dite « de niveau 2 »³ sur la mise en œuvre des dispositions de sécurité sur le chantier (respect des procédures et gestes métiers des agents habilités à des missions de sécurité), la réalise et analyse les écarts constatés pour en dégager les dérives individuelles et collectives.
- Il organise l'astreinte (exploitation de la ligne et peut participer au roulement)
- **En relation avec les entreprises concernées**, il anime la sécurité du chantier (traitement des écarts collectifs) :
 - o Animation régulière sur les thèmes remontés par la veille (« quart d'heure sécurité ») et par son propre retour d'expérience.
 - o Accompagnement les entreprises dans la conduite de leur veille.

4.3. Le Responsable de l'Exploitation de la ligne fermée (RELF) et le responsable zone formation (RZF).

La mission du RELF est d'exécuter le programme journalier et de prendre les mesures nécessaires pour limiter les conséquences d'aléas. A cette fin, le R.E.L.F :

- Met en œuvre le PJEL (notamment en accordant les zones travaux aux RZT (Responsable zone travaux), en gérant les mouvements des TTx en dehors des zones travaux, etc...). Il est seul habilité à modifier le PJEL en fonction des aléas du chantier.
- Rédige les documents opérationnels du chantier (notamment Consignes de Déplacement des Trains de Travaux, Consigne de Fractionnement, etc...). Pour le transit des Trains entre le domaine exploité et le secteur chantier, le RELF fait appliquer la consigne établie par le donneur d'ordres.

³ Voir schéma en annexe

COPIE

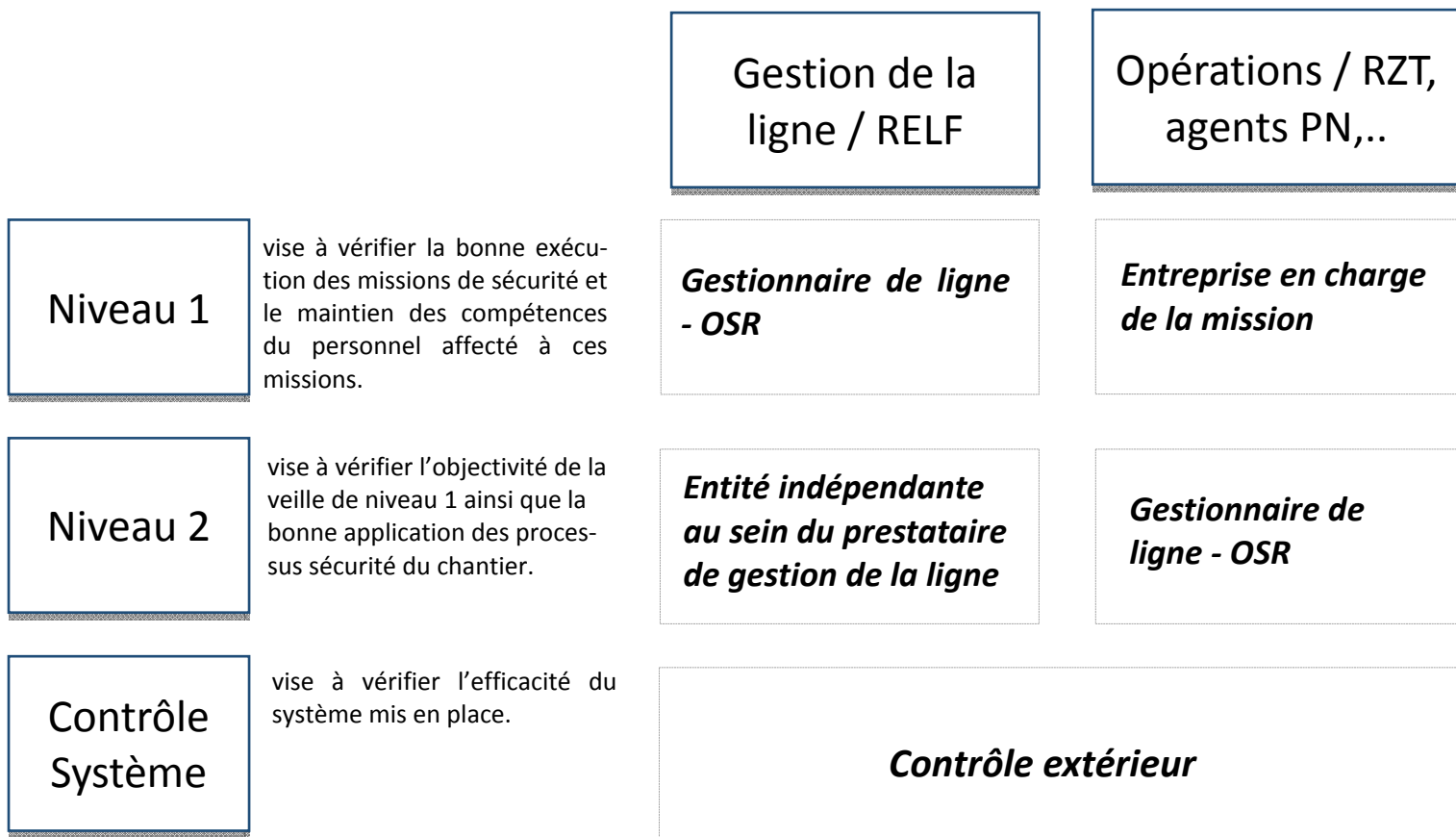
- Rédige quotidiennement le Registre Journal d'Exploitation de la Ligne (intégrant notamment les faits marquants)
- Il peut participer au roulement d'astreinte exploitation de la ligne.
- Il assure l'interface avec la DCF.

Les missions de la fonction RELF ne sont cumulables avec aucune autre mission de sécurité à l'exception de la mission de responsable de zone de formation.

COPIE

COPIE

Annexe 1 : Schéma décrivant les 3 niveaux de veille/contrôle :



COPIE

Fiche d'identification

<i>Titre</i>	Livret technique - Conception et mise en œuvre de l'exploitation de la ligne fermée pour travaux
<i>Référentiel</i>	Référentiel Infrastructure
<i>Nature du texte</i> <i>Niveau de confidentialité</i>	Document d'application Ouvert
<i>Concerne la sécurité de l'exploitation ferroviaire</i>	Oui
<i>Émetteur</i>	Direction de la production industrielle
<i>Référence</i> <i>Index utilisateur (plan de classement)</i> <i>Complément à l'index utilisateur</i> <i>Ancienne référence</i>	IN07908 (AG 4 B)
<i>Date d'édition</i>	24-11-2014
<i>Version en cours / date</i>	Version 01 du 24-11-2014
<i>Date d'application</i>	Applicable dès réception
<i>Mode de distribution initiale</i>	Standard

Approbation

<i>Rédacteur</i>		<i>Vérificateur</i>		<i>Approbateur</i>	
Frédéric Moutardier	21-11-2014	Thierry Latger	24/11/2014	Philippe Laumin Directeur Pilotage et méthode	24/11/2014

Textes abrogés

- **NEANT**

Textes de référence

- **Néant**

Historique des éditions et des versions

<i>Edition</i>	<i>Version</i>	<i>Date de version</i>	<i>Date d'application</i>
24-11-2014	Version 01	24-11-2014	Dès réception

Mise à disposition / distribution

Type de média : Papier / Intranet

Distribution

<i>Organismes de la direction de l'entreprise sans distribution par indicatif</i>	DPISQ – DTAI IdF MN
<i>Organismes de la direction de l'entreprise avec distribution par indicatif</i>	
<i>Entités supra régionales et territoriales</i>	TP
<i>Sièges régionaux</i>	
<i>Établissements</i>	
<i>Organismes rattachés</i>	
<i>Collections individuelles</i>	
<i>Entités concernées</i>	Toutes.
<i>Particularités de distribution</i>	

Services chargés de la distribution

Pas d'édition papier pour ce document

Résumé

Ce livret décrit les gestes métiers associés à la prestation de conception et de mise en œuvre de l'exploitation de la ligne fermée.